

# RÉUNION DU 14 AVRIL 2017

Le quatorze avril deux mil dix-sept à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Ménigoute, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Ménigoute, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, Maire.

Etaient présents : Mmes et M. Didier Gaillard, Gérard Saint-Laurent, Régis Bergeon, Martine Grasset, Franck Allard, Maryline Baloge, Céline Chulevitch, Edouard Guilbard, Jimmy Hut, Antoine Jamoneau, Céline Pailloux, Béatrice Portron.

Etait absente et excusée : Mme Isabelle Deschamps

Pouvoir de Madame Isabelle Deschamps à Madame Maryline Baloge.

Date de la convocation : 07 avril 2017

Secrétaire de séance : Mme Béatrice Portron.

-----

## BUDGET COMMUNAL

### **Compte administratif 2016**

Après avoir pris connaissance des différents documents budgétaires, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016 qui laisse apparaître :

En fonctionnement :

Total des dépenses 530 579,67 €

Total des recettes 746 639,12 €

Excédent antérieur reporté 343 118,01 €

D'où un excédent de fonctionnement d'un montant de 559 177,46 €

En investissement :

Total des dépenses 333 586,89 €

Total des recettes 390 697,94 €

Déficit antérieur reporté 163 037,97 €

D'où un déficit d'investissement de 105 926,92 €

Ces données ainsi présentées sont conformes à celles du compte de gestion présentées par le Centre des Finances Publiques.

### **Affectation du résultat**

Compte tenu des restes à réaliser d'un montant négatif de 1 856 € (5 200 € en dépenses et 3 344 € en recettes), l'affectation du résultat se présente de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement (002) 512 561,65 €
- Déficit d'investissement (001) 105 926,92 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) 107 782,92 €

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à cette affectation de résultat.

### **Taxes locales pour 2017**

Compte tenu de la situation financière ainsi présentée, les membres du Conseil Municipal décident de voter les taux des taxes directes locales pour l'année 2017 sans augmentation :

- Taxe d'habitation 9 % soit un produit fiscal attendu de 76 599 €
- Taxe foncière (bâti) 18,60 % soit un produit fiscal attendu de 107 768 €
- Taxe foncière (non bâti) 38,50 € soit un produit fiscal attendu de 28 721 €

L'enveloppe globale de ce produit fiscal attendu sera inscrite à la section de fonctionnement du budget primitif communal 2017. Montant 213 752 €.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

### **Budget primitif 2017**

Après avoir affecté le résultat, après avoir pris en compte les taxes locales et après avoir pris en compte les différents éléments financiers, les membres du Conseil Municipal valident la proposition du budget primitif communal qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes de :

- Section de fonctionnement 1 156 023,54 €
- Section d'investissement 997 164,66 €

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce budget validé à l'unanimité par l'Assemblée par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

-----

### **BUDGET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**

### **Compte administratif 2016**

Le compte administratif 2016 ainsi que le compte de gestion 2016 laissent apparaître un excédent de fonctionnement à hauteur de 61 353,18 € et un excédent d'investissement à hauteur de 73 483,22 €.

Ces données ainsi présentées sont validées à l'unanimité par l'Assemblée.

### **Budget primitif 2017**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que ce budget Activités Economiques tient compte des activités suivantes :

- Spar (crédit-bail pour le magasin)
- Boulangerie (location simple)
- Bar-Tabac (location simple)
- Salon de coiffure (location simple)
- Dentiste (crédit-bail pour le matériel)

En tenant compte des excédents de fonctionnement et d'investissement de 2016 et après en avoir délibéré, les membres présents valident à l'unanimité la proposition du budget primitif 2017 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes de :

- Section de fonctionnement 137 799,81 €
- Section d'investissement 196 163,97€

Il est à noter, et pour rappel, que l'année 2017 marque la première année d'amortissement pour le dossier du salon de coiffure (délibération du 07 octobre 2016).

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce budget.

-----

### **BUDGET VILLAGE SENIORS**

### **Compte administratif 2016**

Le compte administratif 2016 ainsi que le compte de gestion 2016 laissent apparaître un excédent de fonctionnement de 28 009,51 € et un déficit d'investissement de 9 507,83 €.

Ces données ainsi présentées sont validées à l'unanimité par l'Assemblée.

### **Budget primitif 2017**

2017 sera la première année d'amortissement des travaux de ce Village Seniors.

En tenant compte des excédents de fonctionnement et d'investissement de 2016 et après en avoir délibéré, les membres présents valident à l'unanimité la proposition du budget primitif 2017 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes de :

- Section de fonctionnement 86 760,68 €
- Section d'investissement 78 601,43 €

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce budget.

-----

BUDGET  
LOTISSEMENT  
LA CHAGNÉE

**Compte administratif 2016**

Le compte administratif 2016 ainsi que le compte de gestion 2016 laissent apparaître un excédent de fonctionnement à hauteur de 53 262,42 € et un déficit d'investissement à hauteur de 62 022,77 €.

Ces données ainsi présentées sont validées à l'unanimité par l'Assemblée.

Pour la deuxième année consécutive, aucune parcelle n'a été vendue. Au 31 décembre 2016, il reste donc 5 parcelles à vendre.

**Budget primitif 2017**

En tenant compte des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice budgétaire 2016, le budget primitif 2017 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes de :

- Section de fonctionnement 112 640,25 €
- Section d'investissement 112 640,25 €

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce budget validé à l'unanimité

-----

BUDGET  
STATION SERVICE

**Compte administratif 2016**

Il s'agit du premier bilan de ce budget. En effet, la station-service a été fonctionnelle à compter du 4 août 2016.

Si l'on ne tient pas compte de l'état réel du stock de carburant au 31 décembre 2016, le compte administratif 2016 et le compte de gestion 2016 laissent apparaître un déficit de fonctionnement de 6 243,02 € et un déficit d'investissement de 10 353,35 €. Ces chiffres montrent qu'il s'agit d'un bon projet. Les ventes de carburant ne cessent de croître.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les soutiens financiers sollicités pour ce dossier ne sont pas encaissés à ce jour.

Pour le soutien financier de l'Europe, la collectivité a fait appel suite au refus en première instance.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ces données financières et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

**Budget primitif 2017**

En tenant compte des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice budgétaire 2016, le budget primitif 2017 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes de :

- Section de fonctionnement 585 000,00 €
- Section d'investissement 119 077,00 €

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ce budget validé à l'unanimité

-----

BUDGET  
CCAS

Les éléments financiers du budget 2016 du Centre Communal d'Action Sociale sont donnés à l'Assemblée juste pour information.

Ce budget présente un excédent de fonctionnement à hauteur de 3 987,89 € et un état néant pour la section d'investissement.

Le budget 2017 quant à lui s'équilibrera tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 10 187,89 € pour la section de fonctionnement et un état néant pour la section d'investissement.

-----

DETR 2017  
SÉCURITÉ  
ROUTIERE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la collectivité a déposé un dossier de demande de soutien financier dans le cadre de la DETR programmation 2017 pour le projet d'aménagement de sécurité routière.

A ce jour les services de la Sous-Préfecture souhaitent avoir plus de précisions sur ce dossier. Ainsi de nouveaux devis ont été demandés, la notice a été plus détaillée et des compléments ont été apportés au dossier initial.

Compte tenu de ces éléments, il y a maintenant lieu de corriger la délibération du Conseil Municipal en date du 06 janvier 2017 relative au plan de financement.

Les travaux envisagés sont toujours les mêmes :

- RD 58 côté Fomperron, deux plateaux à l'entrée d'agglomération et des ralentisseurs au niveau des écoles
- RD 21 côté Sanxay, un ralentisseur
- RD 121 côté Vasles, quatre chicanes
- RD 21 côté Rue de Parthenay, un plateau devant la station-service et un ralentisseur devant la salle socio-éducative
- Village de la Guérinière, un plateau et cinq chicanes

Le plan de financement validé par l'assemblée est donc le suivant :

Dépenses

- RD 58, côté Fomperron, 35 720 € HT
  - RD 21, direction Sanxay, 8 110 € HT
  - RD 121, direction Vasles, 8 478 € HT
  - RD 21, direction Parthenay, 17 710 € HT
  - RD 21, La Guérinière 19 410 € HT
- Soit un total de dépenses de 89 428 € HT

Recettes

- DETR 2017, 26 828 €
- Soutien à l'investissement du Département des Deux-Sèvres, 25 744 €
- Autofinancement 36 856 €

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

-----

PERSONNEL  
COMMUNAL

Devant l'absence des agents pour des raisons diverses et variées, il y a lieu d'envisager le recrutement de personnel supplémentaire au niveau du service technique.

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent délégation à Monsieur le Maire pour le recrutement d'une personne en contrat à durée déterminée pour une durée de deux mois à temps plein (Ludovic Gouband).

Aussi, les investigations se poursuivent pour envisager le recrutement d'un emploi aidé.

Au niveau du service administratif, Madame Sylvie Bonneau actuellement recrutée via le service intérim du Centre de Gestion à raison de 6 heures hebdomadaires, donne entièrement satisfaction sur son poste de travail.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de nommer cet agent au poste d'adjoint administratif territorial stagiaire, Echelle C1, 6<sup>ème</sup> échelon, IB 354, IM 330 à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à cette nomination.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à la dernière réunion de Conseil Municipal, le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion a été saisi pour les taux de promotion pour les avancements de grade.

A ce jour, compte tenu de l'avis favorable de ce Comité Technique Paritaire, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

- Grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, 100 %
- Grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, 100 %
- Grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, 100 %
- Grade d'agent de maîtrise principal, 100 %

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents, la proposition ci-dessus.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

-----

## SYNDICAT DES EAUX DE GATINE

Il est donné compte rendu des rapports du Syndicat des Eaux de Gâtine relatifs au service public d'eau potable, au service public d'assainissement et au Spanc.

### Eau potable

Le Syndicat compte 26 423 abonnés pour 52 137 habitants ce qui représente une consommation de 2 532 161 m<sup>3</sup> soit 267 litres/jour/habitant (Ménigoute enregistre 497 abonnés). 21 réserves d'eau et 1928 km de canalisations sont effectives pour l'année 2016.

L'année 2016 a été marquée par un déficit de pluviométrie important.

L'eau est de très bonne qualité physico-chimique et bactériologique.

### Assainissement

Le Syndicat compte 6 980 abonnés et 174 km de réseaux.

L'année 2016 enregistre 76 interventions en astreinte, 28 débouchages, un curage de 5 km de canalisation, 597 contrôles de conformité de branchement et 45 analyses de conformité sur eaux épurées.

### Spanc

Quelques chiffres pour l'année 2016 : 1375 contrôles de bon fonctionnement, 126 contrôles de conception, 86 contrôles d'exécution, 125 diagnostics dans le cadre de ventes immobilières, 365 vidanges de fosses et 14 réhabilitations.

Ces rapports ainsi présentés n'appellent aucune observation particulière et sont validés par l'Assemblée. Ils restent à la disposition en Mairie pour celles et ceux qui souhaite les consulter.

-----

CONVENTION  
ADPAEI 79

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il a été donné une suite favorable à la demande de l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI 79) pour utiliser une petite salle communale afin de proposer un accompagnement IME auprès d'un jeune ménigoutais actuellement déscolarisé. Il s'agit de la salle de réunion du rez-de-chaussée du bâtiment au 42 Rue de Saint Maixent ainsi que les toilettes attenantes.

Ces locaux seront mis à disposition des professionnels des IME de Pompaire, Melle et Niort jusqu'à la fin de l'année scolaire. La convention sera renouvelée si nécessaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident cet état et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

-----

ASSOCIATION  
ESFM

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable à la demande de l'Association l'Entente Sportive Fomperron Ménigoute pour la prise en charge du pot de l'amitié qui sera servi à l'issue de la randonnée pédestre du 1<sup>er</sup> mai 2017.

-----

INVITATION

Monsieur le Maire donne lecture de l'invitation de Monsieur Joël Pereira pour les portes ouvertes de son établissement les 22 et 23 avril 2017.

-----

CONGRES DES  
MAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Départementale des Maires des Deux-Sèvres organise son 1<sup>er</sup> salon des Maires le jeudi 11 mai 2017 à Noron à Niort. Les élus qui souhaitent s'y rendre doivent s'inscrire au préalable (avant le 2 mai).

-----

PLU ST GERMIER

Les membres présents sont informés qu'ils peuvent consulter en Mairie le projet du PLU de la commune de Saint-Germier.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

-----

Les membres,

Le Maire,

La Secrétaire,